



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-157

OCTOBRE ROSE : SUBVENTION A L'ASSOCIATION LISA BORDEAUX - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 34

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, David CHARBIT, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 9

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE à Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD à Thierry TRIJOLET, Ghislaine BOUVIER à Eric SARRAUTE, Aude BLET-CHARAUDEAU à Bastien RIVIERES, Samira EL KHADIR à David CHARBIT, Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Arnaud ARFEUILLE à Cécile SAINT-MARC, Thierry MILLET à Christine PEYRE, Patrice LASSALLE-BAREILLES à Maria GARIBAL

ABSENTS : 6

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mauricette BOISSEAU, Patricia NEDEL, Marie-Eve MICHELET, Kubilay ERTEKIN, Thomas DOVICH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thierry TRIJOLET

Madame Cécile SAINT-MARC, Adjointe au maire Déléguée au Sport, rappelle à l'Assemblée que le sport est un domaine transversal qui inscrit son action autour de plusieurs politiques publiques et notamment « Une ville en forme », « une ville à vivre », « une ville dynamique », et « une ville pour tous les âges ». Le sport et la santé sont intimement liés aussi, la Ville s'est employée à mettre plus de sport dans la vie des mérignacais et pour ce faire, elle développe l'organisation de manifestations sportives dédiées au grand public.

La solidarité étant aussi au cœur du projet de la ville, elle a donc organisé une manifestation sportive axée sur les sports de pleine nature et la santé le 15 octobre 2022 au Bois du Burck.

Au cours de cette journée, de multiples activités de pleine nature ont été pratiquées en famille : Escalade, Tir à l'arc, Rugby, Orientation, Biathlon, Basket, Sophrologie, Ateliers de la Maison Sport Santé ...

Un challenge solidaire a été proposé aux Mérignacais à travers une boucle de 1 kilomètre qu'il fallait réaliser le plus grand nombre de fois.

La Ville s'est engagée à reverser la somme de 1 euro par kilomètre effectué sur cette « Boucle Rose » par les participants à l'association « LISA Bordeaux », association au rayonnement départemental dont l'action grandissante vise au soutien et à l'accompagnement des jeunes femmes victimes d'un cancer du sein pendant leur parcours de soin.

Au cours de cette journée, ce sont près de huit cents participants qui se sont mobilisés et dont la plupart d'entre eux sont, tout particulièrement venus participer à cette action solidaire en marchant, courant et parfois même roulant.

C'est ainsi que sept cent quarante-trois kilomètres ont été parcourus au cours de cette journée soit deux cent onze kilomètres de plus que l'année passée.

Si toutes les activités ont été appréciées, la sensibilisation, que ce soit à travers les informations données aux participants, le réseau qu'ils ont découvert ou les différentes manifestations de prévention dans le cadre d'octobre rose, a reçu un accueil particulièrement bienveillant.

De nombreuses personnes ont manifesté leur intérêt et plusieurs en ont profité pour se sentir suffisamment libres pour parler de leur propre expérience face à la maladie et échanger sur ce qui pouvait exister.

Les activités sportives ont donc permis de mettre en lumière une cause qui touche de près ou de loin chaque personne et, cela, de manière très positive.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 1^{er} décembre 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'attribuer une subvention de 743 euros à l'association « LISA Bordeaux » ;

ARTICLE 2 : d'imputer cette dépense au budget principal de la Ville 2022.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 12 décembre 2022



Monsieur Thierry TRIJOULET
Secrétaire de séance

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.